

Syndicat  
Intercommunal d' nergie  
et de -communication de l'Ain

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 8 JUILLET 2021  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----  
Le 8 juillet 2021 à 10h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni au Domaine Pillebois à Malafretaz (01), sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin : Michel Chanel, Andrée Tirreau, Daniel Dompont, Catherine Picard, Renaud Donzel, Denis Linglin, Françoise Courtine, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Guy Billoudet, Yannick Laurent, Béatrice Dalmaz, Patrick Mathias, Joël Prud'homme, et Christian Makhlouf.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Philippe Guillot-Vignot, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Stéphane Martinand, Annie Meuriau, Valérie Pommaz, Eric Gaillard, Sylvain Monnet, Daniel Rousset, Hélène Cédileau, Mourad Bellamou, Yannick Riou et Patrick Chapelut membres du Bureau.


Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian Makhlouf a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. autorisé le SIEA à facturer directement aux centres instructeurs ou aux communes instructrices autonomes de l'annexe 1, l'acquisition des logiciels de dématérialisation de l'instruction ADS et de la Saisine par Voie Electronique des demandes d'Autorisation, la formation, la maintenance, l'hébergement... pour un montant équivalent à l'aide financière de l'Etat ;  
décidé d'aider ensuite les centres instructeurs ou les communes instructrices autonomes à compléter le formulaire de demande de subvention pour bénéficier de l'aide de l'Etat ;  
autoriser le Président à signer tous les documents liés à la facturation des prestations.

- 2 - approuvé le projet de convention concernant le raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de Saint Cyr sur Menthon ; mandaté le Président pour finaliser les termes de cette convention et pour la signer.
3. approuvé le plan de financement proposé qui demeurera annexé à la délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.220.050 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 536.675 €.
4. approuvé le plan de financement du programme "environnement" proposé, qui demeurera annexé à la délibération et qui, pour un montant de travaux de 955.500 €, fait apparaître une participation de 63 700 € du Syndicat.
5. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification 2021, la liste de projets d'amélioration esthétique des réseaux, qui demeurera annexée à la délibération.
6. Décidé de reconduire le système de droits à tirage pour l'attribution des aides aux communes urbaines dans le cadre d'opérations d'amélioration esthétique des réseaux, prenant en compte pour le calcul, la longueur du réseau aérien et la population, décidé que ce droit à tirage reste annuel, avec un report des sommes non consommées durant l'année, sur les projets effectivement réalisés, ceci dans la limite des 40% HT des travaux, précisé que le total mentionné sur le tableau joint au présent rapport, correspond au montant engagé annuellement par le concessionnaire au titre de l'article 8, soit 287.500 € HT dédiés aux communes urbaines pour 2021, mandaté le Président pour la mise au point de cette décision et le suivi des aides.
7. accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors des réunions des 17 mars 2021 ; mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant ; mandaté le Président pour présenter ces nouveaux tarifs à un prochain Comité Syndical.
8. accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de la réunion du 01 juillet 2021. mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.

Le Président

  
Walter MARTIN



Pour affichage le 19.05-2022